

Déclaration liminaire de la FSU CHSCTA du lundi 8 novembre 2021



Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres du CHSCTA,

L'ordre du jour classique de ce CHSCTA est à l'heure des bilans. Cependant, l'actualité liée à la crise sanitaire oblige la FSU à demander qu'un point soit fait ce jour, ceci à l'aube d'une intervention présidentielle qui va sûrement être l'occasion de reconvoquer un CHSCTA extraordinaire rapidement. L'expérimentation Axonnaise est-elle maintenue ? Où sont les bilans concernant la crise sanitaire, les réponses aux avis... ?

La FSU a aussi demandé que soit abordée la situation particulière du LP Charles-de-Bovelle de Noyon. En effet, cet établissement est encore fermé ce jour de rentrée. Quelles sont les solutions ?

Pour ce qui concerne les bilans, la FSU remercie l'ensemble des rédactrices.teurs pour cette une vision globale de l'année 2020-2021.

La FSU regrette que le dispositif OPERA ne soit pas développé dans le premier degré et pour les personnels non-enseignants. En effet, ce dispositif, très chronophage pour les personnels qui y entrent, est une réussite car il propose de l'adaptation ou une reconversion disciplinaire.

La FSU constate que le service de médecine en faveur des personnels ne peut pas faire de prévention. La FSU demande le recrutement de personnels, ceci pour répondre à toutes les prérogatives de ce service et enfin, rendre effectif la surveillance médicale quinquennale des personnels. La FSU demande qu'à minima, les médecins de prévention contribuent au programme annuel de prévention académique.

La FSU constate, elle aussi, que l'activité du service social en faveur des personnels est globalement méconnue des personnels. La FSU demande que les supérieurs hiérarchiques et le réseau RH orientent dès que besoin les personnels qui rencontrent des difficultés vers les services médicosociaux afin que leurs problématiques soient traitées au plus tôt et par les personnels adéquats. Pour ce faire, la FSU demande que ces supérieurs hiérarchiques soient formés sur les prérogatives des services en faveur des personnels ainsi que des différents dispositifs d'aides.

De même, comme l'ISST, la FSU constate que les DTA ne sont pas actualisés quand ils sont présents dans les lieux de travail, pour les écoles, celui-ci n'est pas que trop rarement présent. La FSU redemande l'historisation de tous les bâtis recevant ou ayant reçu des personnels de l'éducation nationale.

Pour les DUERP, il est indispensable que la rédaction soit collective et soit in fine, un outil local de prévention des risques. Aussi, il faut impérativement que les RPS y soient inclus. Nul ne peut maintenant les ignorer ou les minimiser !

Trop peu de fiches RSST remontent aux DSDEN ou au rectorat et restent sur le lieu de travail sans être traitées. Aussi, quand certaines fiches parviennent, la situation est souvent très dégradée et plus difficile à traiter. Il est donc primordial de former à l'utilisation de ce registre obligatoire et que chaque fiche reçoive un accusé de réception avant son traitement et le retour à l'intéressé.e.

La crise sanitaire a montré l'importance de l'aération et du renouvellement de l'air et par la même occasion les défauts liés au bâti sur les ouvrants ou les dispositifs de ventilation.

La région a répondu à ses obligations de mesures et la préconisation de dotation de capteurs CO₂. En revanche, ce n'est pas le cas de la majorité des collectivités et de conseils départementaux. Pour la FSU, beaucoup reste à faire dans ce domaine pour que les personnels retrouvent une sérénité au travail.

Comme à son habitude, la FSU demande à ce que les membres des CHSCT de l'académie soient mentionnés et associés, suivant leurs prérogatives, dans les plans d'actions de l'académie.

La FSU vous alerte suite à une agression verbale avec menaces entre personnels au lycée Acheuléen à Amiens et sur le fait qu'une minorité de médiateurs COVID ne respecte pas le secret médical ou ne respecte pas la charte de la laïcité. La FSU alerte et demande à avoir des précisions sur la situation du LPO Charles de Gaulle à Compiègne. De nombreuses fiches RSST ont été rédigées et ne sont toujours pas présentes sur la plateforme PIA, ont-elles reçu des réponses ?

La question de la vulnérabilité des personnels et de la mise en place de l'aménagement adéquat décrit dans la circulaire du 9 septembre 2021 se repose actuellement pour les personnels concernés, ceci, avec l'augmentation du taux d'incidence dans nos départements.

Enfin, suite au décret paru en juillet 2021, une nouvelle circulaire sur les temps partiels thérapeutiques est-elle prévue ?

La FSU rappelle la nécessité d'avoir des référents en matière de violences sexistes et sexuelles au sein des CHSCT de l'académie. La FSU, toujours engagée contre les violences faites aux femmes, participera aux mobilisations des 20 et 25 novembre prochain.